

Action

reprise d'entreprises par les salariés en SCOP, une solution de pérennisation des activités et de l'emploi sur le Trégor-Goëlo

Chatelaudren – Mardi 21 novembre 2017

RAPPEL

- une action démarrée avec les partenaires(ADIT, CCI, CMA) en mars 2015

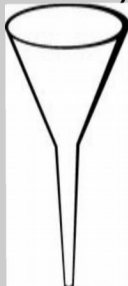
Une action menée par des bénévoles sur le Trégor-Goëlo

- une équipe de bénévoles
- de solides compétences
- en proximité d'âge avec les potentiels cédants
- connaissance du territoire, des entreprises et quelques fois des cédants

spécificités des entreprises

- des TPE
- ruralité
- plutôt dans les secteurs du bâtiment

l'action

Fichier initial	Contacts téléphoniques argumentés avec le dirigeant d'entreprise	Visites réalisées par les bénévoles	Visites à venir avec les bénévoles	Visites réalisées avec l'URSCOP	Visites à venir avec l'URSCOP
<p>300 entreprises répertoriées potentiellement à céder au vu de l'âge des dirigeants (+ de 55 ans)</p>  <p>61 entreprises conservées au regard du nombre de salariés dans l'entreprise (au - 4) et de l'activité (bâtiment, production)</p>	40	18	5	7	6

Concernant la reprise d'entreprises en SCOP

C'est une solution :

- nouvelle et inédite pour permettre d'aider le cédant sans une problématique de transmission d'entreprise,
- permettant de responsabiliser les salariés en place,
- permettant d'éviter la fermeture de l'entreprise,
- permettant au cédant de valoriser son entreprise,
- permettant de maintenir la relation de l'entreprise avec son environnement local

Lorsque la démarche se fait très en amont, elle permet d'anticiper sur l'organisation la mieux adaptée pour préparer une succession réussie sous forme de SCOP (compétences, recrutement de l'homme « clé » en tant que second, sensibilisation des équipes en place,...)

les freins constatés à la reprise d'entreprises en SCOP

- absence, dans l'entreprise à céder, de l'homme « clé »
- le potentiel gérant
- des problèmes financiers – le projet de reprise doit être viable
- l'isolement du dirigeant cédant
- une cession d'entreprise aucunement préparée, malgré l'intention de céder dans un temps défini :
difficulté du dirigeant de se projeter, par exemple, à 5 ans

les leviers envisagés pour favoriser la reprise d'entreprises en SCOP

- un lien étroit avec nos partenaires du développement économique
- un lien étroit avec pôle emploi – repérage des demandeurs d'emploi
- un relais d'information dans les réseaux
- la formation : le management par ex.
- un accompagnement marqué du dirigeant d'entreprise à la transmission
- mise en réseau avec les entreprises déjà en statut SCOP
- mise en place d'un fichier « futurs dirigeants »